

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018**

Date de convocation : 20/062018
Date d'affichage : 20/06/2018

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15
Présents : 13

L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit juin, à 18 H 45, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier TORCHÉ, Maire.

Présents : MM Didier TORCHÉ, Audrey CRUCHET-GIRARD, Mathieu ALBERT, Gérard CHAUVEL, Alain PICHER, Olivier CHEVÉE, Pierre OZANGE, Jean-Claude GOUHIER, Pauline LUBINEAU, Yves BLIN, Kévin LAMBERT, David MAINFRAY et Gilles LEBRAY

Absents : Michel GERVAIS

Excusés : Patrick TOURNAT

Secrétaire : Olivier CHEVEE

Monsieur le Maire donne lecture des décisions n°2018-6 à 2018-7 prises au titre des délégations qui lui ont été consenties.

INSTALLATION D'UN RECEPTEUR GPS AU STADE – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC GEOFLEX

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la convention proposée par la société GEOFLEX, basée à VAUHALLAN, relative à l'installation d'un récepteur GPS au stade de Cormes.

Monsieur le Maire précise qu'en contrepartie, la société GEOFLEX pourra mettre à disposition une connexion et versera annuellement une redevance de 300 €.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **Accepte** l'installation d'un récepteur GPS au stade de Cormes de la société GEOFLEX.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention proposée par cette société et à la notifier.
- **Autorise** Monsieur le Maire à percevoir la redevance correspondante.

13 voix pour

0 voix contre

0 abstention

PLUI : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PADD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu les délibérations n°24-09-2015-027 en date du 24 septembre 2015 et n°13-04-2017-043 en date du 13 avril 2017 du Conseil communautaire, prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la Communauté de communes,

Vu la délibération n°02-05-2018-001 en date du 2 mai 2018 du Conseil communautaire actant de la tenue du débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable,

Vu le Projet d'Aménagement et de Développement Durable,

Considérant qu'un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a lieu au plus tard deux mois avant l'arrêt du projet de PLUI conformément aux dispositions de l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme,

Monsieur le Maire présente les axes, orientations et objectifs du PADD au conseil municipal :

Axe n°1 : Renforcer la ville centre et ses pôles, en maintenant un équilibre d'offre sur l'Intercommunalité

Cet axe se décline en 3 orientations :

- Orientation n°1 : Viser une relance démographique d'ici 2030 de 0,7% par an
Cette orientation se décline en 5 objectifs :
 - Identifier des groupes de communes similaires, support du développement local,
 - Répartir des objectifs d'évolution démographiques adaptés aux particularités du territoire,
 - Conforter le dynamisme du centre-ville de la Ferté Bernard et des centres bourgs,
 - Consolider les Hameaux et les quartiers majeurs,
 - Projeter une consommation foncière respectueuse des milieux agricoles, naturels et forestiers.
- Orientation n°2 : Répondre aux besoins de la population en matière de logements
Cette orientation se décline en 4 objectifs :
 - Diversifier l'offre de logements,
 - Répondre à la demande des personnes vieillissantes et en situation de handicap,
 - Valoriser les habitats en milieu rural,
 - Garantir de bonnes conditions d'habitation au sein du parc de logements existant.
- Orientation n°3 : Conforter les commerces, services et équipements complémentaires et de proximité
Cette orientation se décline en 3 objectifs :
 - Pérenniser et développer des espaces d'accueil pour les enfants,
 - Favoriser le maintien et le développement des commerces et services de proximité,
 - Pérenniser et développer des équipements et des réseaux permettant de répondre aux besoins de la population.

Axe n°2 : Affirmer et développer son potentiel économique, notamment vers le tourisme vert

Cet axe se décline en 5 orientations :

- Orientation n°1 : Affirmer l'activité agricole et forestière en place
Cette orientation se décline en 4 objectifs :
 - Protéger les espaces agricoles, naturels et forestiers,

- Permettre le maintien des activités agricoles et forestières,
 - Permettre la diversification des activités agricoles et forestières,
 - Sécuriser les flux agricoles dans les tissus résidentiels.
- Orientation n°2 : Permettre un développement du tissu économique, dont l'artisanat
Cette orientation se décline en 5 objectifs :
- Pérenniser les zones d'activités et les zones artisanales existantes,
 - Permettre le développement de ces zones,
 - Affirmer le maintien du maillage artisanal, force du territoire,
 - Définir des surfaces commerciales, dans les zones d'activités complémentaires aux commerces de proximité identifiés dans les centralités,
 - Soutenir l'amélioration de la qualité de la communication numérique pour l'ensemble de l'activité économique dont l'artisanat isolé et le télétravail.
- Orientation n°3 : Affirmer le tourisme vert, élément clef du territoire et permettre son développement
Cette orientation se décline en 4 objectifs :
- Soutenir les activités existantes,
 - Permettre le développement de nouveaux projets,
 - Répondre aux besoins du développement de l'activité,
 - Développer les circuits de randonnée sur le territoire.
- Orientation n°4 : Renforcer le rôle des gares dans la dynamique de développement du territoire
Cette orientation se décline en 3 objectifs :
- S'appuyer sur le maillage ferroviaire pour le développement économique,
 - Assurer des capacités de stationnement suffisantes à proximité des pôles gares,
 - Encourager le développement de ce mode de transport.
- Orientation n°5 : Améliorer la mobilité des piétons et la sécurité routière
Cette orientation se décline en 4 objectifs :
- Soutenir les projets permettant une amélioration du maillage existant,
 - Développer des liaisons douces entre les différentes activités,
 - Inclure le territoire dans une politique de mobilité durable,
 - Sécuriser les axes routiers structurants et répondre aux besoins ponctuels.

Axe n°3 : Intégrer ce projet dans son environnement riche et sensible

Cet axe se décline en 6 orientations :

- Orientation n°1 : Valoriser le patrimoine paysager, bâti et naturel du territoire
Cette orientation se décline en 4 objectifs :
- Modifier au besoin les périmètres de protection des Monuments Historiques,
 - Pérenniser les éléments remarquables et identitaires des communes,
 - Pérenniser le patrimoine paysager et naturel,
 - Projeter des constructions respectueuses de l'environnement paysager et bâti.
- Orientation n°2 : Tourner le territoire vers l'énergie positive
Cette orientation se décline en 2 objectifs :
- Permettre l'implantation de bâtiments intégrant les critères de qualité environnementale,
 - Permettre l'implantation et le développement des énergies renouvelables respectueuses du paysage.
- Orientation n°3 : Prendre en compte les risques pour le bien des personnes et des constructions
Cette orientation se décline en 2 objectifs :
- Anticiper les nuisances et les risques pour les projets réduisant les espaces tampons entre l'habitat et les autres activités économiques,
 - Protéger les biens et les personnes dans les zones sensibles aux inondations et aux marnières.
- Orientation n°4 : Préserver les milieux naturels et les continuités écologiques
Cette orientation se décline en 4 objectifs :
- Conserver les milieux d'intérêts pour la biodiversité,
 - Préserver voire restaurer les éléments d'intérêts pour les continuités écologiques,
 - Maintenir un maillage bocager dense et des surfaces de prairies importantes,
 - Préserver les zones humides, habitats naturels multifonctionnels.
- Orientation n°5 : Préserver la ressource en eau, améliorer la qualité des cours d'eau et des nappes souterraines
Cette orientation se décline en 2 objectifs :
- Prendre en compte les réseaux existants pour les zones d'urbanisation,
 - Prendre en compte les périmètres de protection des captages d'alimentation en eau potable.
- Orientation n°6 : Animer le PLUI
Cette orientation se décline en 2 objectifs :
- Mettre en place un comité de suivi,
 - S'inscrire dans des démarches d'observation.

A la suite de cette phase de présentation, la parole est donnée aux membres du Conseil municipal. Un débat sur ces orientations a lieu, les principaux échanges sont les suivants :

A l'unanimité, le conseil municipal suggère que :

- la répartition des superficies constructibles soit mieux répartie entre les différents pôles, à savoir : diminuer les surfaces constructibles des pôles « majeur » et « structurant », augmenter les surfaces constructibles des pôles « résidentiel » et « rural » sachant que dans les 2 premiers seulement 3 communes constituent chaque groupe et que les 2 derniers sont constitués de 13 communes chacun ;
- sachant que les communes du pôle « résidentiel » ont une école actuellement, vu le peu de superficie attribué à ce groupe, comment feront-elles pour pérenniser leurs écoles ?
- le conseil se pose la question concernant la présence de la commune de Sceaux sur Huisne dans le pôle « structurant » étant donné que sa population a peu évolué dans les 6-7 dernières années ?

- les élus pensent qu'ils sont en train de fixer les prochains lieux d'habitations des futurs habitants de notre territoire communautaire
- la commune de Cormes doit absolument avoir 1.8 Ha de constructible au vu du permis d'aménager déposé en avril 2018 pour instruction par un aménageur privé

Le Conseil municipal prend acte de la tenue de ce débat.

13 voix pour

0 voix contre

0 abstention

TARIF Garderie 2018-2019

Madame Audrey Cruchet-Girard, adjointe aux finances propose, comme chaque année, de revoir les tarifs de la garderie scolaire pour l'année scolaire 2018-2019.

Madame Cruchet-Girard rappelle les tarifs de l'année précédente :

- 7 h – 9 h avec petit déjeuner : 2.50 €
- 8 h – 9 h sans petit déjeuner : 1 €
- 8 h 30 – 9 h : 0.50 €
- 15 h 45 – 16 h 30 : 0.50 € (temps d'activités périscolaire)
- 16 h 30 – 17 h 30 avec goûter : 2 €
- 17 h 30 – 18 h 30 sans goûter : 1 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Conserve comme suit les tarifs de la garderie scolaire pour 2018-2019 :

- 7 h – 9 h avec petit déjeuner : 2.50 €
- 8 h – 9 h sans petit déjeuner : 1 €
- 8 h 30 – 9 h : 0.50 €
- 15 h 45 – 16 h 30 : 0.50 € (temps d'activités périscolaire)
- 16 h 30 – 17 h 30 avec goûter : 2 €
- 17 h 30 – 18 h 30 sans goûter : 1 €

13 voix pour

0 voix contre

0 abstention

TARIF CANTINE 2018-2019

Vu l'augmentation constante des denrées alimentaires,

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré,

à l'unanimité des membres,

DECIDE, d'appliquer une augmentation et fixe le repas de la cantine scolaire, à compter du 3 septembre 2018 à 3.40 €.

13 voix pour

0 voix contre

0 abstention

LOYERS AU 1^{ER} JUILLET 2018

Madame Audrey CRUCHET-GIRARD, adjointe en charge des finances, informe le conseil municipal que les trois loyers des logements communaux sont indexés sur le 1^{er} trimestre de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.

En conséquence, Madame Audrey CRUCHET-GIRARD propose d'effectuer cette réévaluation.

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré,

à l'unanimité des membres,

Accepte de réévaluer les loyers des logements communaux au 1^{er} juillet 2018 comme suit :

- Logement au 25 rue Henri Poussin : 339.89 €
- Logement au 29 rue Henri Poussin : 434.69 €
- Logement au 33 rue Henri Poussin : 365.29 €

Autorise Monsieur le Maire à notifier cette réévaluation aux locataires.

13 voix pour

0 voix contre

0 abstention

BILAN FINANCIER

Madame Audrey CRUCHET-GIRARD, adjointe en charge des finances, présente au conseil municipal un état des finances arrêté au 28 juin 2018.

QUESTIONS DIVERSES

- *Voirie* : devis PIGEON reçu récemment servira de base pour travaux en 2019
- *Affaire Commune de Cormes / Clotilde ROUFFORT* : pas de nouvelles à ce jour
- *Projet éolien* : dossier en cours de finition, aides disponibles pour les particuliers (plantations) et associations locales
- *Inondations du 11 juin 2018* : remerciements aux personnes qui se sont déplacées ; 14 déclarations de sinistres, dossier transmis en Préfecture pour reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle le 22 juin 2018 ; commission voirie : rue des Carrières
- *Fonds de concours* : obtention d'une aide de 3390 € pour le parking de l'école
- *Salle des fêtes* : Monsieur GOUHIER suggère de revoir la descente des gouttières qui lui semble trop petite.
- *Cap loisirs* : Monsieur CHEVEE informe le conseil municipal que ce service prend fin au 30 juin 2018
- *SAGE* : Monsieur OZANGE informe le conseil municipal que des travaux sont prévus sur le cour d'eau « le Gradon »
- *Boulangerie* : fermeture définitive le 30 août 2018